



NOUVEAU PLAN DIRECTEUR CANTONAL

PENSER LE TERRITOIRE DE DEMAIN



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

Où et comment construire de nouveaux logements, développer les emplois, en garantissant un nombre suffisant d'espaces verts et d'équipements publics ?
Comment valoriser le paysage et le patrimoine ?
Comment répondre aux besoins de mobilité qui évoluent ?
Comment optimiser la gestion des ressources et protéger l'environnement ?

Anticiper les enjeux environnementaux et les besoins de la population du Grand Genève à l'horizon 2050 est un vrai défi. Seule une vision coordonnée et partagée à cette échelle permettra de guider l'aménagement du territoire et de répondre de manière cohérente à ces enjeux d'avenir.

Le Canton, en étroite collaboration avec ses partenaires du Grand Genève, engage, dès 2022, une démarche d'élaboration de cette vision territoriale transfrontalière. Celle-ci servira de fondement pour le futur Plan directeur cantonal. Elle repose sur cinq orientations ambitieuses, qui, ensemble, contribueront à la transition écologique :

- ▶ Préserver les ressources
- ▶ Bien vivre ensemble
- ▶ Raccourcir les distances
- ▶ Protéger la nature, aussi en ville
- ▶ Expérimenter et réorienter



LA NEUTRALITÉ CARBONE EN 2050

La transition écologique, c'est-à-dire la transition vers un modèle socio-économique qui tient compte des limites environnementales de notre planète, est le grand défi auquel nous devons nous atteler. Pour baisser drastiquement les émissions de gaz à effet de serre, principales sources du réchauffement climatique, lutter contre l'effondrement de la biodiversité ou la surexploitation des ressources, des mesures concrètes et courageuses doivent être prises dès aujourd'hui.

En décembre 2019, le Conseil d'État genevois a déclaré l'urgence climatique et a réaffirmé son engagement en juin 2021 avec son plan climat renforcé : d'ici à 2030, les émissions de gaz à effet de serre doivent diminuer de 60% ; en 2050, le canton doit atteindre la neutralité carbone.

Le futur plan directeur cantonal (PDCn) organisera l'aménagement du territoire genevois à l'horizon 2050. Il joue un rôle prépondérant pour assurer une cohérence entre les politiques publiques qui ont un impact sur le territoire. De cette manière, il contribuera non seulement à concrétiser les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre, mais aussi à adapter notre territoire aux changements climatiques. Son élaboration nécessitera d'identifier des mesures à effet de levier, et de les prioriser en vue de ces objectifs.

QU'EST-CE QU'UN PDCN ?

Un plan directeur cantonal (PDCn) permet de cadrer et de maîtriser le développement du territoire d'un canton. C'est un instrument de planification, défini par la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT).

Le PDCn pose la vision d'avenir et détermine les mesures d'aménagement nécessaires en matière d'urbanisation, de mobilité, mais aussi de gestion des espaces ruraux, des milieux naturels et des ressources.

Le PDCn engage les autorités, pour lesquelles il a force obligatoire. Il règle la coordination des politiques d'aménagement cantonales avec celles de la Confédération, des cantons voisins et des régions limitrophes. Il cadre aussi l'aménagement local et les activités qui relèvent d'une compétence communale.

UNE VISION TERRITORIALE COMMUNE AU GRAND GENÈVE

Les enjeux de la transition écologique dépassent les frontières cantonales ou nationales. C'est pourquoi une vision territoriale commune devra être élaborée à l'échelle du Grand Genève. Les principes d'agglomération compacte, multipolaire et verte posés il y a déjà plus de dix ans par le premier projet d'agglomération restent encore d'actualité, mais la vision devra être refondée à l'aune des exigences de la neutralité carbone et prolongée à l'horizon 2050.

Cette vision territoriale transfrontalière servira de fondement pour le nouveau plan directeur cantonal, mais aussi pour les autres documents de planification de la région, comme le prochain projet d'agglomération, ou les schémas de cohérence territoriale pour les intercommunalités de France voisine.



UNE FEUILLE DE ROUTE POUR LA PLANIFICATION TERRITORIALE

Un travail approfondi mené au sein de l'administration cantonale entre fin 2019 et mi-2021 a abouti à la validation par le Conseil d'État d'une Feuille de route pour le nouveau Plan directeur cantonal. Celle-ci se décline en cinq orientations, qui sont présentées en pages 10 et 11 de cette brochure.

La Feuille de route définit aussi une méthode de travail qui propose d'associer de nombreux acteurs du canton et de la région, y compris le grand public, dans la construction de la vision territoriale. Ce document peut être téléchargé sur le site de l'État de Genève : www.ge.ch/c/territoire-demain

CALENDRIER DE LA RÉVISION DU PDCn

PRINTEMPS 2022
> AUTOMNE 2022

AUTOMNE 2022
> AUTOMNE 2023

PRINTEMPS 2023
> HIVER 2024

2025 > 2027

1. DIAGNOSTIC CRITIQUE

Évaluation des documents de planification existants et des projets en cours, analyse fine du terrain et diagnostic en regard des enjeux.

Plus de détails en page suivante.

2. VISION TERRITORIALE TRANSFRONTALIÈRE

Définition et représentation cartographique des lignes directrices de la future organisation du territoire (objectifs, orientations stratégiques et principes d'aménagement).

3. FORMALISATION

Rédaction du projet de PDCn, qui se décline en deux volets : le Concept d'aménagement cantonal (volet stratégique qui est la déclinaison cantonale de la vision territoriale transfrontalière) et le Schéma directeur cantonal (volet opérationnel qui traduit concrètement le Concept d'aménagement par des fiches de mesures).

4. CONSULTATION

Consolidation et validation formelles et légales du projet de PDCn auprès de plusieurs acteurs (Canton, communes, Confédération, population et territoires voisins).

UNE VISION ANCRÉE DANS LE TERRITOIRE

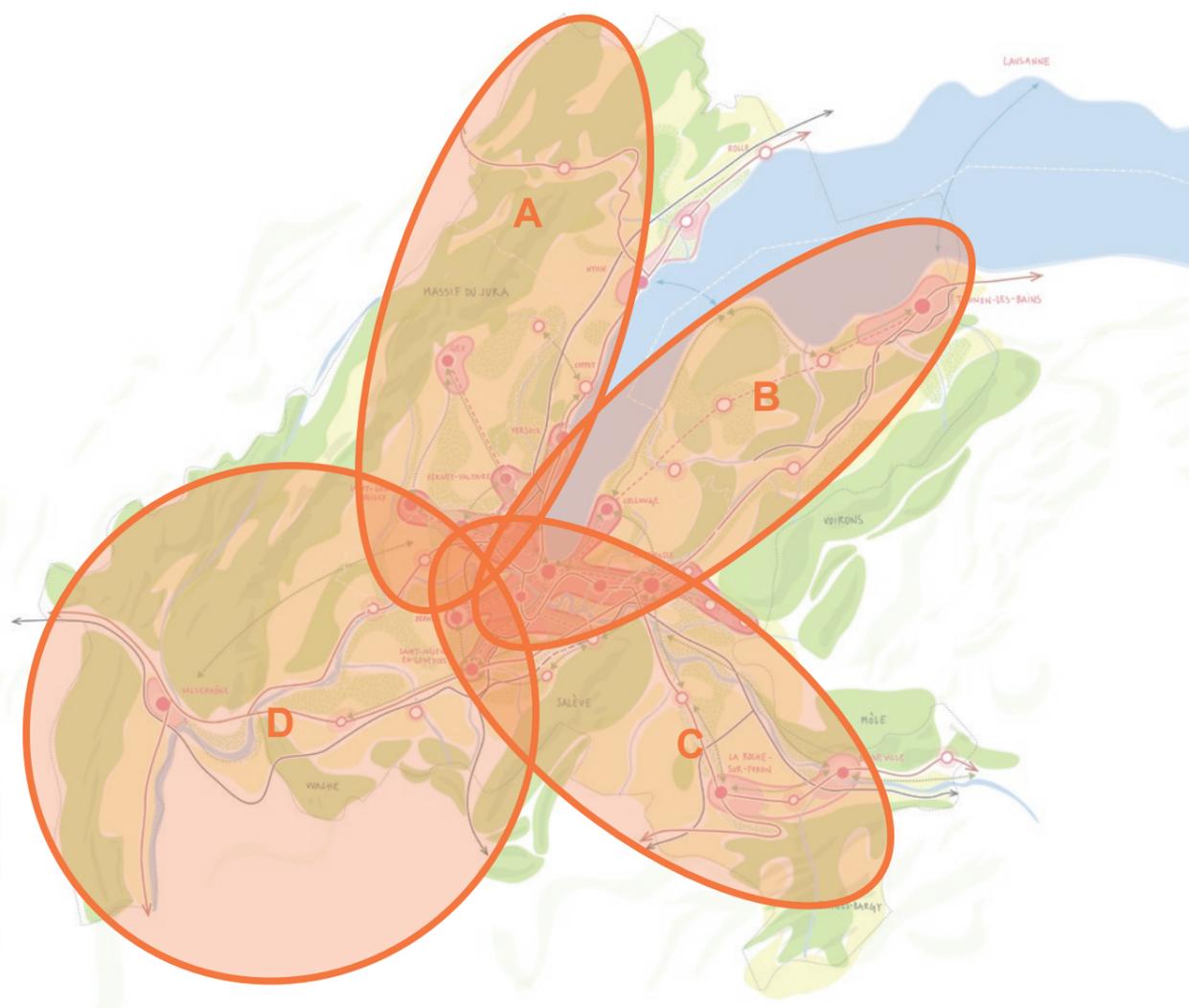
La première étape de la préparation du nouveau PDCn, intitulée « Diagnostic critique », consiste à analyser finement le terrain et les planifications en cours. Ce diagnostic sera mené par des équipes de spécialistes en architecture, urbanisme, environnement et mobilité. Il sera aussi alimenté par une série d'ateliers participatifs, auxquels seront conviés les associations locales, les communes, les acteurs économiques et plus largement l'ensemble de la population du canton et du Grand Genève.

Pour mener à bien ces analyses et ces consultations, le territoire a été découpé en quatre grandes zones qui se superposent en partie, appelées périmètres d'aménagement coordonnés d'agglomération du Grand Genève (PACA).

Les 4 PACA du Grand Genève sont :

- A – GENÈVE JURA
- B – GENÈVE CHABLAIS
- C – GENÈVE ARVE
- D – GENÈVE RHÔNE

Ce travail d'analyse du territoire nourrira la construction de la vision territoriale transfrontalière, dans la deuxième étape du travail. Il s'agira de faire émerger les grandes lignes de l'organisation du territoire souhaitable pour 2050 et en phase avec la neutralité carbone.



CINQ ORIENTATIONS POUR GUIDER LA RÉFLEXION

L'important travail mené au sein de l'administration cantonale en collaboration avec le Grand Genève a permis de mettre en évidence cinq grandes orientations, qui, sans être figées, ont pour but de structurer les travaux d'élaboration du PDCn.

PRÉSERVER LES RESSOURCES

LA PRIMAUTÉ DES RESSOURCES ET DU VIVANT

La planification du territoire devra, encore plus que maintenant, mettre au premier plan le vivant : les êtres humains, les animaux, les végétaux et les ressources fondamentales à leur bien-être.

Concrètement, il faut économiser et réutiliser nos ressources pour préserver la qualité des sols, de l'air, de l'eau, de la biodiversité et du paysage. Il s'agit également de conditionner la densification du tissu urbain à la création de nouveaux espaces publics végétalisés et à la sauvegarde du patrimoine bâti et paysager. Nous devons par ailleurs recourir autant que possible aux énergies renouvelables et coordonner nos stratégies énergétiques et d'urbanisation. Favoriser la pleine terre permettra en outre de développer l'arborisation et de laisser de la place à l'eau en ville. Enfin, nous devons préserver et développer des habitats pour la faune, tout en veillant à faciliter leurs déplacements à travers les zones bâties et non bâties (connexions écologiques).

BIEN VIVRE ENSEMBLE

UN TERRITOIRE INCLUSIF ET SOLIDAIRE

Comment rendre le territoire accueillant pour l'ensemble de ses occupantes et occupants, qu'ils soient actifs, habitants, jeunes, âgés, natifs, bien installés ou nouvellement arrivés ? L'aménagement du territoire doit en effet être conçu de manière à favoriser le bien-être collectif et individuel.

Un territoire inclusif et solidaire, c'est tout d'abord des logements abordables, adaptés à la diversité des modèles familiaux, et modulables en fonction des étapes et des modes de vie. C'est aussi des espaces publics accueillants, qui favorisent les rencontres, sans forcément inciter à consommer. L'accès à l'emploi et autres types d'activités constitue également un facteur décisif d'inclusion sociale. Enfin, la culture, dans la diversité de ses modes d'expression, est un catalyseur de cohésion sociale.

RACCOURCIR LES DISTANCES

UNE VILLE MULTIPOLAIRE À LA DENSITÉ BÂTIE VERTUEUSE

L'objectif de la construction d'une agglomération compacte devra être renforcé, en priorisant l'urbanisation vers l'intérieur du territoire, le long des axes de transports publics et en préservant la zone agricole ainsi que les milieux naturels. À l'avenir, le développement des logements et des emplois se poursuivra donc essentiellement dans les zones déjà urbanisées, mais avec une exigence de haute qualité du bâti.

Cette « ville des courtes distances » est un modèle privilégiant une mixité de services, d'équipements et de loisirs facilement accessibles à pied. Cette logique de proximité devra aussi s'appliquer aux zones moins denses du territoire.

Un des grands défis de cette densification est de ne pas renforcer les phénomènes d'îlots de chaleur en ville. Comment ? En créant et en réaménageant des espaces publics qui réservent une place importante à la végétation et à l'eau, et qui favorisent les courants d'air.

PROTÉGER LA NATURE, AUSSI EN VILLE

UN PROJET PAYSAGER, ENVIRONNEMENTAL ET AGRICOLE STRUCTURANT

Le paysage du Grand Genève regorge de qualités qui doivent continuer d'être valorisées : reliefs, cours d'eau, lacs, forêts, grands espaces, etc. Mais le paysage, c'est aussi celui de nos villes, nos rues et nos places. Les transitions entre les espaces ruraux et urbains jouent un rôle prépondérant dans le maintien de la biodiversité et des qualités de notre paysage.

Il faudra donc veiller à préserver ces ressources, à reconnaître les multiples fonctions de l'espace rural (agriculture, loisirs, habitat, biodiversité, etc.), à faire en sorte que le territoire s'adapte au mieux aux changements climatiques et à assurer une qualité paysagère des projets.

EXPÉRIMENTER ET RÉORIENTER

UN CADRAGE LAISSANT PLACE À L'EXPÉRIMENTATION ET À LA FLEXIBILITÉ

Le rôle du PDCn est de cadrer l'évolution du territoire et de coordonner l'ensemble des acteurs impliqués. En raison de la transformation rapide de notre société et de l'incertitude qui caractérise l'avenir, ce cadre réglementaire doit réserver une place importante à l'expérimentation. Il faut pouvoir donner des réponses immédiates aux urgences, tester des solutions innovantes, se donner la possibilité de revenir en arrière, de réorienter, d'abandonner.

Le PDCn doit donc être compris comme un cadre de référence fixant des objectifs à long terme ainsi que des mesures et des projets pour les atteindre, qui devront être évalués régulièrement.

Pour télécharger la Feuille de route
pour le nouveau plan directeur
cantonal, intitulée *Vision territoriale
transfrontalière 2050*:

www.ge.ch/c/territoire-demain

TEXTES

Plates-Bandes communication
et office de l'urbanisme

GRAPHISME

Atelier Poisson

CRÉDITS PHOTOS

Carla da Silva / couverture et pages 4, 6, 9

IMPRESSION

Décembre 2021 – imprimé sur du papier recyclé

DÉPARTEMENT DU TERRITOIRE

OFFICE DE L'URBANISME

Direction de la planification cantonale
Rue David-Dufour 5 – CP 224 – 1211 Genève 8
+41 (0) 22 546 73 50 – pdcn@etat.ge.ch
www.ge.ch – amenagement.ge.ch